

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision DS n° 2014-48 du 14 novembre 2014
portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1430909S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2010-25 en date du 15 octobre 2010 nommant M. Thierry SCHNEIDER en qualité de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire à compter du 1^{er} novembre 2010,

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2014-14 en date du 28 octobre 2014 renouvelant M. Thierry SCHNEIDER en qualité de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire à compter du 1^{er} novembre 2014;

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry SCHNEIDER, en qualité de directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, le « Settlement Agreement » portant sur un bioréacteur avec la société Pall Life Science BVBA.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 novembre 2014.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS